

Délibération du conseil d'administration n°2026-030

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2022-1537 du 8 décembre 2022 modifié, relatif à la Comue de Toulouse,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP),

Vu la décision du conseil d'administration n°2023-072 du 08/12/2023 relative à la politique de recouvrement,

Vu l'invitation qui a été adressée au Conseil d'Administration 8 jours avant la séance, conformément à l'article R17 du règlement intérieur de la Comue de Toulouse,

Considérant que 26 membres étaient présents ou représentés sur les 40 qui composent le conseil, le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration du 16 octobre 2026

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 26 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prenant pas part au vote
- 0 abstention

DÉCIDE

1-Les admissions en non-valeur

Le Conseil d'Administration propose au Président d'admettre en non-valeur la somme de 22 821.61 €.

Créance	Montant	Motif
Factures diverses	22 701,41 €	Diligences vaines, impossibles ou disproportionnées par rapport aux enjeux
Trop perçu salaires 2025	120,20 €	Diligences vaines, impossibles ou disproportionnées par rapport aux enjeux
Total ANV 2026	22 821,61 €	

Le détail anonymisé figure en annexe.

2-Les remises gracieuses

Le Conseil d'Administration propose au Président de décider de la remise gracieuse de 6 821.51 €.

Créance	Montant	Motif
Trop perçus sur salaires 2020-2022-2025	6 821,51 €	Situation personnelle du débiteur

Le détail anonymisé figure en annexe.

Toulouse, le 16 octobre 2026

Le Président de la Comue de Toulouse

Pour : Comue de Toulouse

Signé électroniquement par Michael TOPLIS

Fonction :

Président de la Comue de Toulouse

Le 21/10/2026 à 19:38

Michael TOPLIS

ANNEXE DETAILLEE

Les créances présentées en non-valeur			
TR/Créance	Montant	Motif	Précision
?? / ??	6 686,10 €	Diligences impossibles	Facture antérieure à SIFAC non identifiée
?? / ??	25,50 €	Diligences impossibles	Facture antérieure à SIFAC non identifiée
?? / Reprise globale BE 2010	1 403,62 €	Diligences impossibles	Facture antérieure à SIFAC non identifiée
TR 6/2011 / ??	320,00 €	Diligences impossibles	Facture antérieure à SIFAC non identifiée
TR 78/2013 / Eco Habitat	7 004,81 €	Diligences impossibles	Facture antérieure à SIFAC non identifiée
TR 83/2013 / Doctoriales 2013	640,00 €	Diligences impossibles	Facture antérieure à SIFAC non identifiée
TR 81/2013 / Doctoriales 2013	160,00 €	Diligences impossibles	Facture antérieure à SIFAC non identifiée
TR 8/2015 / Subvention	1 000,00 €	Diligences impossibles	Facture antérieure à SIFAC non identifiée
TR 240/2016 / Occupation locaux	200,00 €	Diligences impossibles	Facture antérieure à SIFAC non identifiée
TR 607/2017 / ??	5 000,00 €	Diligences impossibles	Facture antérieure à SIFAC non identifiée
TR 100/2019 / Inscription	160,00 €	Diligences impossibles	Facture antérieure à SIFAC non identifiée
Facture 2021 / RAR sur pénalités	101,38 €	Diligences disproportionnées par rapport aux enjeux	-
Trop perçu sur salaire 2025	59,96 €	Disproportion entre diligences et enjeux	Mise en demeure infructueuse
Trop perçu sur salaire 2025	2,28 €	Disproportion entre diligences et enjeux	Faible montant
Trop perçu sur salaire 2025	57,96 €	Disproportion entre diligences et enjeux	Mise en demeure infructueuse

Les créances présentées pour remise gracieuse			
TR/Créance	Montant	Motif	Précision
Trop perçu salaire 2020	1 151,29 €	Situation personnelle du débiteur	Situation personnelle et familiale, niveau de revenus
Trop perçu salaire 2020	4 936,84 €	Situation personnelle du débiteur	Situation personnelle et familiale, niveau de revenus
Trop perçu salaire 2022	27,31 €	Situation personnelle du débiteur	Situation personnelle et familiale, niveau de revenus
Trop perçu sur salaire 2025	706,07 €	Situation personnelle du débiteur	Situation personnelle et familiale, niveau de revenus

Pour : Comue de Toulouse

Signé électroniquement par Michael
TOPLIS
Fonction :
Président de la Comue de Toulouse

Le 21/10/2026 à 20:04